

POUR
une réforme
en profondeur
de notre mode
de scrutin



« POUR QUE MON VOTE COMPTE VRAIMENT »

**AFIN QUE L'ASSEMBLÉE NATIONALE REFLÈTE FIDÈLEMENT LA VOLONTÉ POPULAIRE
AFIN DE RENFORCER LA DÉMOCRATIE AU QUÉBEC**

www.democratie-nouvelle.qc.ca

Au Québec nous vivons en démocratie : liberté d'opinion, d'association, liberté de la presse, existence d'un système judiciaire indépendant, du pouvoir politique, élections libres, etc. Par comparaison, il est évident que nous ne vivons pas dans une dictature !!!

Mais notre démocratie souffre de plusieurs faiblesses qui constituent autant de défis pour les citoyennes et les citoyens : perte de confiance dans les éluEs, dévalorisation des institutions démocratiques, faible participation au vote, sentiment grandissant d'exclusion de la vie politique chez des groupes importants de la population, désintérêt pour la chose publique, etc.

Mais, notre démocratie ne serait-elle pas aussi malade de son mode de représentation électoral ? Nous vivons en « démocratie représentative » i.e. dans un système où les décisions sont prises par des représentant-es élu-es par le peuple. Les 125 député-es de l'Assemblée nationale du Québec « sont » le peuple par voie de représentation. Le but même d'une élection en démocratie est de représenter le plus fidèlement possible la volonté des électeurs et électrices. Or, le mode de scrutin pratiqué au Québec ne répond pas à cet objectif. Il n'y a aucune raison pour qu'un plus grand nombre d'électeurs et d'électrices québécois-ses qui a opté pour le Parti A voit le gouvernement confié au Parti B.

Pourtant, lors des élections générales québécoises de 1944, 1966 et 1998 le parti qui a terminé deuxième dans le choix des électeurs a été porté au pouvoir, ce qui est un renversement de la volonté populaire.

Pourtant, à six reprises depuis 1960, les gouvernements portés au pouvoir l'ont été par de 50% d'électeurs et d'électrices.

Pourtant une nouvelle formation politique, même si elle recueille un pourcentage significatif de l'électorat, soit se trouve sous représentée en termes de sièges à l'Assemblée nationale ou pas représentée du tout!

Notre mode de scrutin trahit l'objectif fondamental de la représentation politique qui est de respecter le choix de l'électorat. Un système qui modifie ainsi sérieusement, déforme ou, pire, renverse la volonté des électeurs et électrices pervertit la démocratie elle-même. Il est temps de le modifier en profondeur.

Le temps est venu de participer au changement POUR QUE MON VOTE COMPTE VRAIMENT !

Le temps est venu au Québec de réfléchir à notre mode de scrutin afin de le moderniser, de l'améliorer, de le démocratiser.

Le temps est venu de faire un large débat public sur une question aussi fondamentale pour notre vie démocratique.

Le temps est venu **d'exiger un mode de scrutin qui respecte les valeurs démocratiques** i.e. qui reflète obligatoirement et le plus fidèlement possible la volonté populaire, qui vise une représentation égale entre les femmes et les hommes, qui incarne la diversité québécoise et qui permette le pluralisme politique, et qui reflète l'importance des régions dans la réalité québécoise

Le temps est venu pour chaque citoyen et chaque citoyenne de faire entendre sa voix et de proposer ses idées à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale chargée de faire une consultation auprès de la population sur la question du mode de scrutin.

La réforme du mode de scrutin est trop importante pour la laisser aux seuls spécialistes ou aux partis politiques : elle appartient à toutes les citoyennes et à tous les citoyens

Le Mouvement pour une Démocratie Nouvelle (MDN) est une vaste coalition, non partisane, **libre de toute attache politique**. Elle est composée de citoyens et citoyennes, toutes tendances politiques confondues et appuyée par des organisations d'étudiants et d'étudiantes, de travailleurs et travailleuses, de femmes, de communautés culturelles, d'universitaires, de professionnels. Son objectif est **d'obtenir une réforme en profondeur du mode de scrutin au Québec**. Pour atteindre cet objectif il a lancé une vaste campagne d'information, d'éducation populaire et de mobilisation de la population afin que chaque citoyen et citoyenne participe au débat public et donne son opinion. Pour en savoir davantage et rejoindre le MDN : www.democratie-nouvelle.qc.ca
Mouvement Démocratie Nouvelle C.P. Place-Versailles Case postale 49059 7275, Sherbrooke est (local 32) Montréal H1N 3T6

Août 2002

**QU'EST-CE QU'UN
MODE DE SCRUTIN
ET QUELLE EST
SON IMPORTANCE POLITIQUE ?**

Un mode de scrutin, c'est un mécanisme qui permet de transformer le vote populaire exprimé lors des élections en sièges au parlement, à l'assemblée nationale, au conseil municipal. C'est ce qui permet de déterminer l'équipe dirigeante d'un État, d'une province ou d'une municipalité pour un temps donné. C'est ce qui permet à un peuple de choisir ses représentants et ses représentantes.

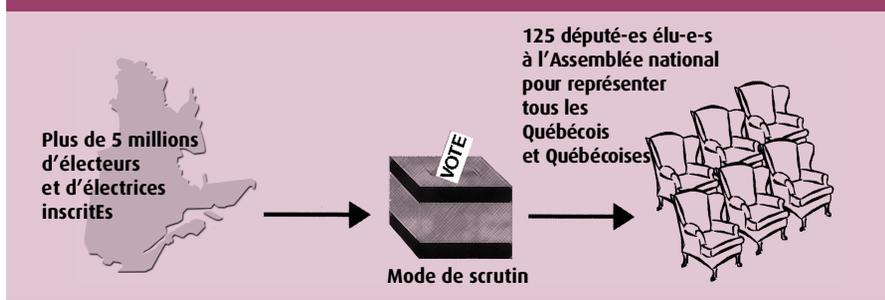
Origine

Origine de l'actuel mode de scrutin au Québec

Il y a une multitude de modes de scrutin dans le monde. Le mode de scrutin en vigueur au Québec et au Canada est appelé « *scrutin majoritaire uninominal à un tour* ». On l'appelle aussi le scrutin britannique car il vient de la Grande-Bretagne.

Ce mode de scrutin fait en sorte que l'électeur ou l'électrice vote pour une seule personne (*uninominal*) dans son comté en une seule fois (*à un tour*). L'éluE est la personne qui a obtenu le plus de voix, pas nécessairement la majorité absolue des voix. Le parti qui forme le gouvernement est celui qui a gagné le plus de comtés.

POUR MIEUX COMPRENDRE



En quoi notre mode de scrutin est-il « démocratiquement infect »

(René Lévesque il y a 30 ans)

Si on comparait avec le référendum de 1995 ?

Tout le monde sait que le NON a remporté 50.6% du vote, et le OUI 49.4%. Le NON a gagné.

Le processus référendaire est démocratique. POURQUOI ?

- Parce que le résultat est déterminé par le vote populaire;
- Parce que le vote de chaque électeur compte de façon exactement égale, peu importe le lieu, la langue, la religion, le sexe, la condition sociale ou autre;
- Parce que la victoire dépend directement de la majorité absolue.

Le mode de scrutin actuel est profondément « antidémocratique ». POURQUOI ?

- Parce que le résultat est déterminé par le nombre de comtés gagnés et non pas par le nombre de votes reçus;
- Parce que selon le comté le poids de chaque vote n'est pas le même
- Parce qu'en « perdant » leur élection, une majorité d'électeurs et d'électrices perdent toute possibilité de représentation à l'Assemblée nationale.

Supposons un instant qu'on ait interprété les résultats du référendum de 1995 comme on le fait pour une élection générale... Voici les résultats qu'on aurait obtenu :

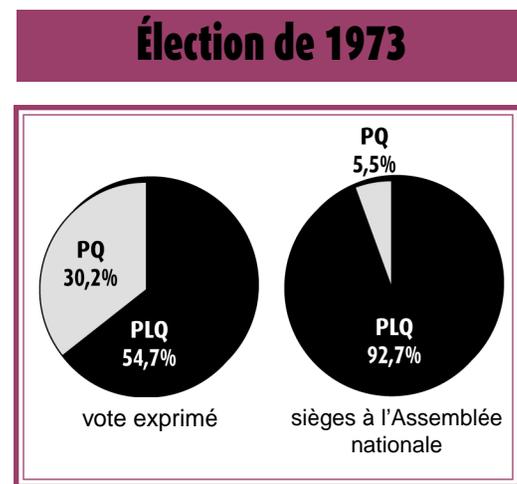
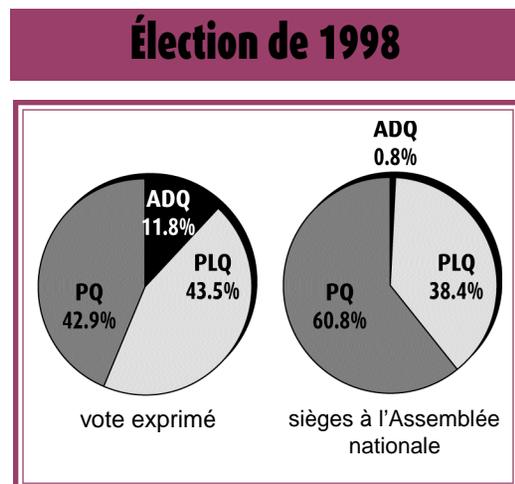
- 80 comtés ont voté OUI et 45 comtés ont voté NON;
- 64% des comtés ont dit OUI et 36% ont dit NON;

Qu'auriez-vous dit si, sur cette base-là, on avait proclamé la victoire du OUI par 80 contre 45 ! Personne n'aurait accepté une interprétation aussi aberrante, une attitude aussi antidémocratique, **POURTANT C'EST EXACTEMENT DE CETTE MANIÈRE QU'ON S'Y PREND POUR DÉTERMINER À CHAQUE FOIS LES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS AU QUÉBEC**

Un système qui engendre des **DISTORSIONS** très importantes

Le mode de scrutin britannique engendre des écarts importants entre ce que la population décide et la composition de l'Assemblée nationale.

Par exemple, aux élections générales de 1944, 1966 et 1998, l'opposition officielle a reçu plus de votes que le parti porté au pouvoir.



Le mode de scrutin

Pourquoi ?

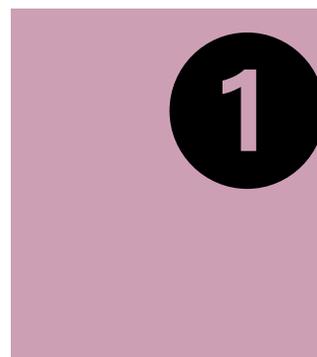
ACTUEL

Ces **DISTORSIONS** du vote populaire ne sont pas des accidents occasionnels. La traduction du vote populaire en sièges attribués à l'Assemblée nationale est toujours « DÉFORMÉE » par le mode de scrutin de type britannique.

10

BONNES RAISONS DE CHANGER DE MODE DE SCRUTIN

NOTRE MODE DE SCRUTIN NE RESPECTE PAS LE PRINCIPE DÉMOCRATIQUE DE L'ÉGALITÉ DES VOTES ÉTABLI DANS LES CHARTES DES DROITS



Une bonne image pour expliquer cette inégalité du vote provient des élections de 1998. Si nous prenons les votes recueillis par les différents partis lors de ces élections et que nous les divisons par le nombre de députés qu'ils ont permis de faire élire, nous en arrivons à cette situation aberrante. En 1998, pour se faire élire, il a fallu

- une moyenne de 22 951 votes pour chaque député du PQ
- une moyenne de 36 914 votes pour chaque député du PLQ
- une moyenne de 480 636 votes pour le député de l'ADQ

Le vote de chaque électeur et électrice ne pèse pas également. Ce système engendre donc l'inégalité des votes.

« Les femmes ont mené de longues et difficiles batailles pour obtenir le droit de vote. Pour nous, c'est dans le prolongement de ces luttes que se situe le mouvement actuel de mobilisation autour d'une réforme en profondeur du mode de scrutin. En effet, il s'agit cette fois d'obtenir la parité femmes-hommes dans la représentation politique... Le défi de taille auquel la population québécoise est confrontée est non seulement la mise en place d'un mode de scrutin proportionnel mais aussi l'élaboration de mesures spécifiques d'action positive propres à assurer une présence féminine juste et équitable. En conséquence, nous nous inscrivons résolument dans le débat démocratique en cours. »
 Vivian Barbot, présidente de la Fédération des femmes du Québec.

NOTRE MODE DE SCRUTIN CRÉE SOUVENT UNE MAJORITÉ DE PERDANTS

2

Un mode de scrutin est sensé procurer une représentation pour TOUS les électeurs et TOUTES les électrices. Le mode de scrutin actuel fait que, le plus souvent, la majorité des électeurs PERD ses élections à la fois au Québec en général et dans leur circonscription en particulier et perd ainsi toute possibilité de représentation au Parlement..

Rappelons-le, aux élections générales de 1998, 57,3% de l'électorat québécois a voté pour un autre parti que celui porté au pouvoir. Depuis 1960, la majorité des élections québécoises ont porté au pouvoir des partis qui avaient obtenu un appui populaire inférieur à 50%, ou encore l'appui d'une minorité d'électeurs et d'électrices.

NOTRE MODE DE SCRUTIN DÉFORME L'EXPRESSION DE LA VOLONTÉ DES ÉLECTEURS

3

Pour que leur vote ait un effet, un grand nombre d'électeurs et d'électrices se trouvent obligés de « voter stratégique » i.e. pour le deuxième choix parce que ce parti a de meilleures chances de défaire le parti qu'ils aiment encore moins ! Les « petits » par-

tis, qui représentent quand même un nombre important de citoyens et citoyennes et de courants politiques tout à fait légitimes et souvent innovateurs sont peu ou pas représentés et donc doublement marginalisés.

NOTRE MODE DE SCRUTIN DÉVALORISE L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE

4

Avec le mode de scrutin actuel, plusieurs comtés sont des « châteaux-forts » d'un des deux grands partis. Bien des Québécois et des Québécoises se retrouvent dans des circonscriptions où ils sont condamnés à perdre leurs élections durant toute leur vie ! Certains se demandent à juste titre ce que vaut le vote d'un ou d'une sympathisantE péquiste dans le comté de

Notre Dame de Grâce ou encore celui d'un ou une libéralE au Lac-St-Jean... La solution est ... de déménager... ou de changer de mode de scrutin !

« Il est temps d'amorcer une réflexion à froid sur un mode de scrutin qui permettrait aux partis politiques d'être représentés à l'Assemblée nationale en fonction de leur poids dans la population. »
 Jean Charest
 Le Soleil (22/01/1999)

« Un principe fondamental veut que chaque personne ait un droit de vote égal à une autre personne. Et il est important que ce principe soit respecté. Le mode de scrutin québécois est une des rares institutions à ne pas avoir fait l'objet d'une réforme majeure. »
 Claude Ryan
 La Presse (14/11/2001)

NOTRE MODE DE SCRUTIN FAIT QUE LES PARTIS PRIVILÉGIENT LEURS OBJECTIFS À CEUX DES CITOYENS ET DES CITOYENNES

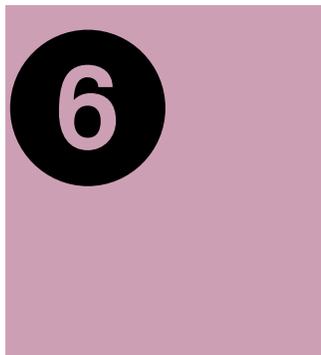
5

Le mode de scrutin actuel incite les partis à orienter leurs engagements non pas en fonction des besoins de toute la population, mais en fonction des besoins des résidents et résidentes des comtés qu'ils ont des chances de gagner.

De plus, ce mode de scrutin est fait pour limiter le champ

de concurrence à deux « grands » partis qui alternent au pouvoir et dans l'opposition. Même quand des tiers partis existent le système les marginalisent, tend à les faire disparaître ou à faire remplacer un des « grands » partis par une formation nouvelle pour revenir au bipartisme . Ce mode de scrutin empêche ainsi d'autres partis d'obtenir leur juste place à l'Assemblée nationale, soit une place correspondant à l'appui qu'ils reçoivent de la population. Cela bloque l'expression de la diversité des courants politiques.

NOTRE MODE DE SCRUTIN FAUSSE NOTRE PROPRE LECTURE DE L'HISTOIRE



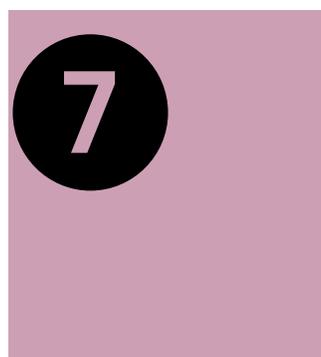
L'histoire nous présente souvent la période des années 1944 à 1960 comme celle de la « Grande noirceur ». Ce terme renvoie entre autres à la domination complète qu'exerçait politiquement l'Union

nationale de Maurice Duplessis. Or, les élections québécoises de ces années-là démontrent que cette supposée domination était entretenue par le système électoral et que les Québécois et Québécoises n'appuyaient pas si massivement l'Union nationale.

Par exemple, lors des élections de 1944, les libéraux obtiennent 40% des voix contre 36% à l'UN, mais c'est l'Union nationale qui forme le gouvernement avec 48 députés représentant 53% des sièges ! Il faut donc relativiser la domination politique par l'UN durant la Grande noirceur...

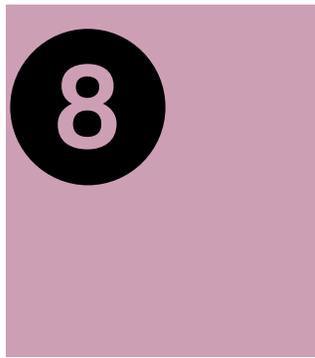
NOTRE MODE DE SCRUTIN UTILISE DES DÉCOUPAGES ARTIFICIELS QUI NE TIENNENT PAS COMPTE DE LA VIE RÉELLE DE LA POPULATION

Le territoire québécois est divisé en 125 circonscriptions (comtés) . Mais les citoyens et citoyennes naissent, s'instruisent, travaillent, se divertissent, bref passent leurs vies



dans des villes, des villages et des régions auxquels ils sont liés par leur sentiment d'appartenance. Sauf pour le député, la vie de personne n'est liée à une circonscription. Le scrutin britannique contribue ainsi à vider la représentation politique de son sens en le fondant sur des territoires artificiels.

NOTRE MODE DE SCRUTIN EST EN VOIE DE DISPARITION PARTOUT SUR LA PLANÈTE



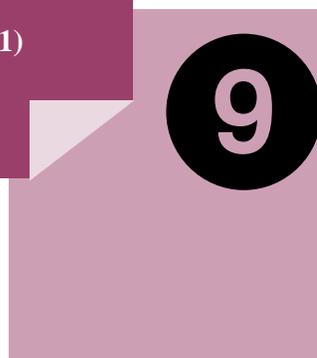
De tous les pays du monde* , seuls les États-Unis, l'Inde, le Canada et la Grande-Bretagne continuent d'utiliser ce mode de scrutin. Plusieurs pays qui l'avaient adopté ont récemment décidé de le modifier comme la Nouvelle-Zélande . Même au Royaume-Uni, où est né le scrutin majoritaire uninominal à un tour, le système est remis en question.

D'importants éléments de proportionnelle existent dans les parlements d'Écosse, d'Irlande du Nord et du pays de Galles. Les députés britanniques au parlement européen sont élus à la proportionnelle comme le sont les membres du conseil municipal du grand Londres. Le rapport Jenkins commandé par le gouvernement britannique qualifie le mode de scrutin uninominal à un tour de «pernicieux». Pour plus d'informations : <http://www.archive.official-documents.co.uk/document/cm40/4090/contents.htm>

« On pense que le temps est venu de faire une réflexion profonde sur le mode de représentation. La question se pose, et j'espère qu'il y aura un débat là-dessus. »
Marcel Blanchet, Directeur général des élections
Le Devoir (30/11/2001)

TOUS LES PARTIS POLITIQUES SE SONT ENGAGÉS À RÉFORMER NOTRE MODE DE SCRUTIN ACTUEL

En novembre 1981, lors du discours inaugural, le gouvernement Lévesque s'était engagé à réformer le mode de scrutin au cours de la session qui débutait...un engagement qui ne s'est jamais réalisé ! Aujourd'hui, tous les partis à l'Assemblée nationale préconisent une réforme. Le PQ parle d'ajouter au système actuel des éléments de proportionnelle



mais sans en préciser les modalités. Le PLQ préconise l'élection d'environ 30 % des députés à la proportionnelle. L'ADQ recommande 75 élus dans le cadre des circonscriptions fédérales actuelles adaptées au Québec et 50 élus selon une formule de compensation proportionnelle au vote obtenu par les partis politiques au niveau des régions.

« Certains groupes n'ont pas le droit de parole qu'ils méritent à l'Assemblée nationale. Il est temps que le Québec passe d'une société en noir et blanc à une société en couleurs. »
Claude Charron
La Presse (14/11/2001)

* Excluant quelques très petits pays insulaires qui sont d'anciennes colonies britanniques

UNE SYSTÈME DISCRIMINATOIRE ENVERS LES FEMMES

1
0

Aucun mode de scrutin en soi ne garantit de façon absolue la parité femmes-hommes dans la représentation politique. Mais le scrutin britannique rend la situation encore plus difficile : il a tendance à défavoriser la représentation égalitaire entre les hommes et les femmes. Ainsi chaque parti désigne un seul candidat ou candidate par comté : il est donc difficile de présenter un nombre égale de candidatures féminines ou masculines.

“ Au sein du Groupe Femmes, Politique et Démocratie, nous misons sur la possibilité de mettre en œuvre un autre genre pour la politique. Pour cela, nous fondons beaucoup d’espoir sur un apport accru des femmes à la démocratie et clamons l’urgence d’intégrer au modus vivendi politique l’expérience de vie différente de plus de la moitié de la population. Les changements que nous souhaitons sont indissociables d’une réflexion plus large sur le mode d’élection des représentants-es des citoyens-nes. Ils sont aussi indissociables de la légitimation de la diversité des idées qui sous-tend le dynamisme d’une société. “
Élaine Hémond, présidente du Groupe Femmes, Politique et Démocratie

« J’appuie la réforme du mode de scrutin parce qu’il faut assurer une présence parlementaire pour l’ensemble des sensibilités politiques présentes dans la société québécoise et également parce qu’il est nécessaire d’augmenter de façon significative la présence des femmes dans les institutions politiques »
Diane Lamoureux, politologue, Université Laval.

4 QUATRE GRANDS PRINCIPES QUI DOIVENT GUIDER LA RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN

REFLÉTER OBLIGATOIREMENT ET LE PLUS FIDÈLEMENT POSSIBLE LA VOLONTÉ POPULAIRE

VISER UNE REPRÉSENTATION ÉGALE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

INCARNER LA DIVERSITÉ QUÉBÉCOISE ET PERMETTRE LE PLURALISME POLITIQUE

REFLÉTER L’IMPORTANCE DES RÉGIONS DANS LA RÉALITÉ QUÉBÉCOISE

Vers un mode de scrutin PROPORTIONNEL

Qu’est-ce que la représentation proportionnelle ? C’est un mode de scrutin qui cherche à attribuer à chaque parti un nombre de sièges proportionnellement au nombre de voix obtenues. Ce système est apparu en 1855 au Danemark, puis en 1899 en Belgique précisément pour corriger les distorsions engendrées par le mode de scrutin britannique

La grande majorité des démocraties dans le monde utilisent une forme ou l’autre de représentation proportionnelle. Certaines ont opté pour un système mixte i.e. qui combine la représentation proportionnelle et le scrutin uninominal à un tour . Il existe une variété de mode de scrutin proportionnel, mais tous ces différents modèles partagent des caractéristiques communes :

- L’expression du vote populaire est traduite le plus fidèlement possible en sièges à l’Assemblée nationale.
- Chaque vote compte et compte également.
- Le pluralisme de la société est davantage reflété à travers des formations politiques qui représentent différentes sensibilités. Les électeurs et électrices peuvent donc voter pour des partis qui correspondent à leurs véritables opinions.
- La diversité de la société en terme de composition ethnique, de genre, d’âge, de démographie urbaine/rurale a plus de chances de se trouver reflétée à l’Assemblée nationale puisque les partis politiques doivent présenter des listes de candidatEs susceptibles d’attirer les diverses composantes de l’électorat.
- Le nombre de citoyens et citoyennes qui exercent leur droit de vote a tendance à augmenter puisque leur vote compte vraiment.
- Les femmes sont invariablement élues en plus grand nombre dans les pays qui ont adopté un mode de représentation proportionnelle que dans les pays à scrutin majoritaire uninominal. Même si la représentation proportionnelle ne garantit pas la parité hommes-femmes, il est à remarquer que tous les pays qui ont plus de 30% de représentation féminine sont des pays où l’on utilise une forme ou une autre de proportionnelle. Mais d’autres mesures doivent être introduites pour atteindre la parité. Ainsi on pourrait utiliser la loi sur le financement des partis politiques pour sanctionner financièrement les partis qui ne présenteraient pas un nombre égal de candidatures féminines et masculines. Parce qu’il utilise généralement des listes, le mode de représentation proportionnelle permet l’introduction de telles mesures.

Sans se prononcer sur l’un ou l’autre mode souhaitable de représentation proportionnelle, le MDN invite les citoyens et citoyennes à prendre connaissance du *Mémoire à la carte* sur son site (www.democratie-nouvelle.qc.ca) qui explique différents modèles de réformes envisageables pour la société québécoise.

« Ma réflexion personnelle m'a amenée à évaluer l'importance d'un changement au mode de scrutin au Québec. On le sait, le mode actuel permet rarement à des tiers partis d'obtenir un nombre de députés-es proportionnel à la quantité des votes obtenus. J'ai donc décidé de m'engager au sein de la coalition MDN qui rassemble sur une base non partisane des personnes intéressées à obtenir un changement au mode de scrutin. Il serait intéressant d'analyser comment et en quoi un scrutin proportionnel favoriserait l'entrée des femmes en politique »
Françoise David,
Au Bas de l'Échelle

VOUS AVEZ



DES OBJECTIONS, DES QUESTIONS, DES HÉSITATIONS?

LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE engendre l'instabilité politique

FAUX. La grande majorité des démocraties européennes utilisent un système électoral de type proportionnel sans pour autant qu'elles soient instables. C'est le cas de l'Allemagne, de la Suède, de la Finlande, du Danemark, de l'Irlande, de la Suisse, de l'Espagne, de la Belgique, etc. En fait, les seules démocraties européennes qui n'utilisent pas la représentation proportionnelle sont la Grande-Bretagne, la France et partiellement l'Italie.

Depuis 1945, parmi les pays démocratiques, seule l'Inde a adopté le mode de scrutin de type britannique. Toutes les autres démocraties émergentes ont adopté une forme de RP ou un système mixte (proportionnel et majoritaire combinés)

LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE engendre des gouvernements inefficaces

FAUX. Ce n'est pas le cas dans la grande majorité des démocraties qui utilisent le système proportionnel. À titre d'exemples, la Suède, la Finlande et l'Allemagne ont des gouvernements stables et efficaces et leur croissance économique n'est en rien affectée par leurs systèmes proportionnels. Les deux économies les plus performantes dans les années 90, l'Irlande et les Pays-Bas, ont des systèmes de représentation proportionnelle. Certains experts avancent même l'idée que la redistribution de la richesse est plus grande dans les pays où l'on pratique la proportionnelle.

LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE encourage le fractionnement des partis et permet l'émergence de partis extrémistes

FAUX. Il existe des manières de restreindre la démultiplication des partis, par exemple, en fixant un seuil de vote national minimal que les partis doivent atteindre pour être représentés à l'Assemblée (ce seuil est de 4% en Suède et de 5% en Allemagne).

Dans notre système, les factions plus extrêmes peuvent exister à l'intérieur des grands partis, sans s'afficher au grand jour. Un mode de scrutin proportionnel permet simplement de se faire une idée plus exacte des opinions politiques présentes dans la population. Un mode de scrutin plus juste permettrait de connaître quels sont les partis extrémistes et quel est leur appui réel dans la population.

LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE évacue la représentation régionale

FAUX. Plusieurs systèmes proportionnels maintiennent une représentation régionale. Avec un scrutin proportionnel de type régional toutes les régions du Québec compteraient autant de députés qu'actuellement. La représentation proportionnelle régionale aurait aussi comme avantage de faire élire des députés sur la base des entités administratives – les régions- ces territoires qui existent déjà, où se décident plusieurs enjeux politiques, économiques, sociaux et culturels et qui deviendraient le lieu de la représentation politique. Avec une proportionnelle régionale, la circonscription devient le véritable lieu de développement régional, ce qui n'est pas le cas dans le système actuel.

LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE est davantage applicable dans un système de type présidentiel

FAUX. Presque tous les pays qui utilisent la représentation proportionnelle fonctionnent dans le cadre du régime parlementaire tel que pratiqué au Québec. C'est le cas de l'Allemagne, de la Suède et de la Nouvelle-Zélande qui a abandonné notre système électoral pour une proportionnelle en 1996. Le nouveau parlement d'Écosse est aussi un bon exemple puisqu'il intègre 42% d'élus selon une formule de compensation proportionnelle au vote des partis au niveau des régions et fonctionne dans le cadre du système parlementaire britannique.

La Commission des institutions étudiera notre mode de scrutin :

**Citoyens et citoyennes, à vos plumes !
Participez massivement
aux audiences publiques !**

En décembre 2001, la Commission des institutions composée de représentantEs de tous les partis se dotait d'un mandat pour :

- évaluer le mode de scrutin actuellement en vigueur au Québec
- étudier les différentes avenues de réforme du mode de représentation
- en mesurer les impacts sur la représentation, celle des régions notamment, sur le rôle et le fonctionnement des institutions parlementaires, sur la formation et la stabilité des gouvernements, et de façon plus générale, sur le système politique québécois

La Commission fera une consultation auprès de la population et se rendra dans les villes de Rouyn-Noranda, Saguenay, Baie-Comeau, Gaspé, Rimouski, Montmagny, Trois-Rivières, Sherbrooke, Montréal et Gatineau.

L'échéancier prévoit le dépôt des mémoires dès septembre 2002 et jusqu'à la mi-octobre...en principe ! Pour vérifier le fonctionnement et les dates importantes des travaux de la Commission, consultez le site du gouvernement (www.gouv.qc.ca) ou communiquez avec le secrétaire de la Commission M. Louis Breault (lbreault@assnat.qc.ca)

Pour un document susceptible de soutenir votre réflexion et votre choix concernant la réforme du mode de scrutin, voir le Mémoire à la carte du MDN (www.democratie-nouvelle.qc.ca)

POURQUOI S'IMPLIQUER DANS LA RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN ?

Parce que nous, citoyens et citoyennes, sommes le fondement même de notre démocratie.

Parce que nous devons décider, ensemble, de nos institutions politiques.

Parce que nous avons le droit absolu de voir à ce que notre Assemblée nationale soit à l'image de notre société.

Parce que les élections sont faites pour exprimer la volonté populaire et non pas pour la déformer, et encore moins, la renverser.

Parce que sans notre mobilisation, cette réforme tombera aux oubliettes.

LA DÉMARCHE DU GOUVERNEMENT

Un deuxième processus de consultation, celui-là d'origine gouvernementale et englobant un large pan de nos institutions démocratiques, débutera aussi à l'automne 2002. Le document *Le pouvoir aux citoyens et citoyennes* du ministre Jean-Pierre Charbonneau, responsable de la réforme des institutions démocratiques, (disponible sur le site : www.pouvoircitoyen.com) précise que la consultation portera sur un ensemble de mesures touchant le système politique, le mode de scrutin, le rôle des régions, la place des nations autochtones, des modalités de démocratie directe, la représentation des femmes, la place des jeunes, des élections à date fixe, etc. Il s'agit d'un projet ambitieux dont les débats contribueront certes à la vitalité de notre démocratie. Le MDN, invite les citoyens et citoyennes à y participer. Comme le dit M. Charbonneau dans son document à propos de ses propositions (...) *cela ne veut pas dire que tout doit être fait simultanément. Des étapes peuvent être définies, des priorités retenues.* Pour le MDN la réforme du mode de scrutin doit constituer « la » priorité. **Parce qu'il existe un large consensus au Québec sur cette question, il y a obligation de résultats ...Maintenant !**

QUE FAIRE ?

1. Présenter son propre mémoire à l'aide du Mémoire à la carte du MDN
2. Signer la pétition papier et électronique
3. S'impliquer dans le MDN
4. Contribuer financièrement au MDN
5. Écrire dans les journaux
6. En parler dans nos milieux

POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS, POUR EN SAVOIR DAVANTAGE, POUR PARTICIPER, POUR POSER UN GESTE CITOYEN : UTILISEZ NOTRE SITE www.democratie-nouvelle.qc.ca

**POUR QUE MON VOTE COMPTE
VRAIMENT !
Je contribue au MDN**

Libellez votre chèque à l'ordre de : MDN Postez à l'adresse suivante :

C.P. Place-Versailles Case postale 49059 7275,
Sherbrooke est (local 32) Montréal H1N 3T6